



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

Branche - Transport Routier

Compte rendu – Point d'étape relatif à l'avancée des travaux sur l'attractivité du métier Au ministère des Transports – le 2 février 2023

En cette période de tension dans le monde de travail, Clément BEAUNE, ministre délégué aux transports, tente de rassurer les salarié(e)s des transports routiers, notamment les conducteurs !

La délégation CGT a rappelé son opposition à l'allongement de l'âge de départ en retraite et les conséquences néfastes sur le dispositif de CFA, élément essentiel d'attractivité du métier qui nécessite, encore, d'être amélioré avec la prise en compte des carrières longues et l'élargissement à d'autres secteurs. (Transport urbain et Logistique)

Clément BEAUNE annonce son attachement au maintien du CFA et présente Pascal APPREDERISSE comme personnalité qualifiée en vue des négociations à démarrer, dès la semaine prochaine, une révision des paramètres avec une visibilité à 2030 sur la trajectoire financière (152 millions €/an) et engagement pour le raccordement de 62 à 64 ans.

En conclusion, les engagements du ministère sont les suivants :

- Le démarrage rapide des travaux sur le CFA
- L'extension des accords de branches de 2 à 4 mois
- Une présentation au printemps pour la lutte contre le travail illégal
- Présentation dans 2 mois de mesures concrètes concernant le chantier du chargement et déchargement pour les conducteurs routiers (+3,5t)

Montreuil, le 21 février 2023